

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux d'assainissement et eau potable réalisés par l'entreprise SADE – rue du Bras –
62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits rue Victor Hugo du bas de la rue Pasteur jusque la place Jules Leriche sauf riverains et service de secours.

Article 2 : Rue Broncquart : le stationnement sera interdit et la circulation se fera dans les 2 sens.

Article 3 : Rue Pasteur : le sens de circulation sera inversé. (la circulation se fera du Crédit Mutuel vers l'avenue Bernard Chochoy)

Article 4 : Des déviations seront mises en place par les rues Anatole France, Macaux, François Cousin, la RD 225 et l'avenue Bernard Chochoy.

Article 5 : Le présent arrêté s'appliquera du **Lundi 08 Juillet 2024 au Samedi 31 Août 2024**.

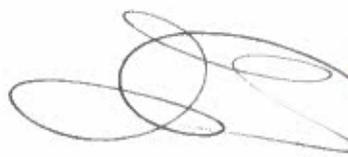
Article 6 : La pose de la signalisation et l'information aux riverains des rues Victor Hugo, Pasteur et Broncquart sera à la charge de l'entreprise

Article 7 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 8 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 19 Juin 2024

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **19 JUIN 2024**